



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-179

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire / BSCD

71-2021-11-14-00001 - 14112021-Arreté fermeture ECOLE Lorieux Pierre de
Bresse (2 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2021-11-14-00001



Mâcon, le 14 novembre 2021

**Arrêté N°BSCD/ 2021/ 269
portant fermeture de l'école privée Lorieux à Pierre de Bresse**

**Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 3131-1 et L 3136-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu le code pénal,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2021-699 du 01^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Julien CHARLES, Préfet de Saône-et Loire ;

Vu la demande de la direction des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de Covid 19,

Considérant que le taux d'incidence global à la covid-19 s'élève au-dessus du seuil d'alerte à 58/100 000 au 10 novembre 2021 en hausse depuis plus de 10 jours,

Considérant que suite à plusieurs cas positifs à la covid-19 au sein de l'établissement scolaire privé Lorieux à Pierre de Bresse, 3 classes ont déjà été fermées,

Considérant que les cas positifs ont été isolés et que la propagation de l'épidémie doit encore être maîtrisée au regard des nombreux cas contacts identifiés,

Considérant que l'article 29 du décret n° 2021-699 du 01^{er} juin 2021 habilite le préfet de département, lorsque les circonstances locales l'exigent, à fermer provisoirement une ou plusieurs catégories d'établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunions, ou y réglementer l'accueil du public.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Saône-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'accueil des élèves de l'école privée Lorieux à Pierre de Bresse est suspendu et l'école est fermée à compter du 12 novembre au soir et jusqu'au mercredi 17 novembre 2021 inclus.

Article 2 : Cette mesure pourra être prolongée en fonction de l'évolution sanitaire au sein de l'établissement.

Article 3 : Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Madame le maire de Pierre de Bresse et à Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale.

Cet arrêté fera l'objet d'un affichage dans le périmètre concerné et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour le préfet,

Le sous-préfet de permanence,
Sous-préfet de Charolles



Jérôme AYMARD